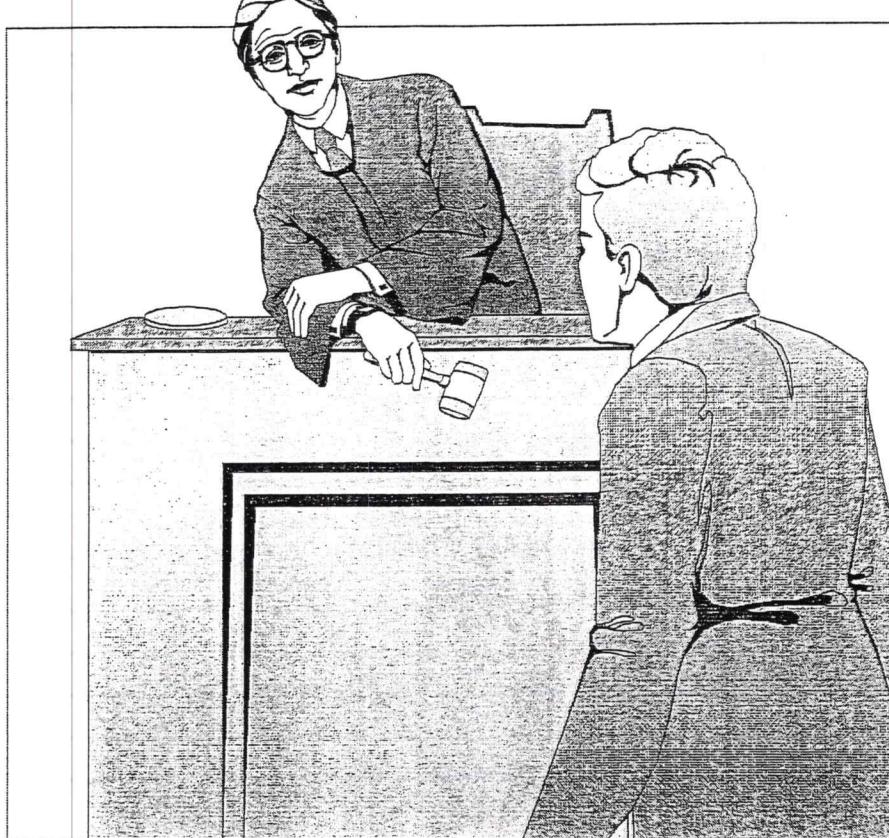


La protection du citoyen



1. Au Canada, personne n'est au-dessus de la loi : ni le gouvernement, ni le premier ministre, ni les forces armées, ni le parlement lui-même.
2. Presque tous les tribunaux sont soit provinciaux, soit fédéraux et c'est le gouvernement qui nomme les juges.
3. La loi protège les droits et libertés de tous les citoyens canadiens.
4. Les citoyens canadiens ont droit à la protection contre toutes les agressions.
5. Tout Canadien a droit à la sécurité de sa personne et à la protection de ses biens.
6. La loi nous protège contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires.
7. Elle nous protège aussi contre les peines et les traitements cruels.
8. Au Canada, le pouvoir judiciaire est tout à fait indépendant.



Nom : _____

Le Maire Moe et la Chaine Perdue

DIRECTION – Voici un vidéo avec les sous-titres en français qui relie avec beaucoup de concepts étudié et discuté en classe en Sciences Humaines. C'est de la révision alors il faut réviser vos notes de classe.

<http://thatsnotfair.ca/le-maire-moe-et-la-chaine-perdue/>

- 1) Dans le vidéo « Le Maire Moe et la Chaine Perdue » on voit des questions au sujet de la vie privée. Qu'est-ce que la vie privée et pourquoi en a-t-on besoin? (2 points) _____

- 2) Donnez 2 grandes idées principales dans ce vidéo qui relie avec les notes et les discussions de Sciences Humaines. (2 points) _____

- 3) Pourquoi les autorités, comme la police, voudraient-elles fouiller une personne? (1 pt) _____

- 4) Ces mots suivants sont trouvés dans le vidéo. Donnez la définition pour chaque. (5 pts)

A) Fouiller : _____

B) Dignité : _____

C) Preuve : _____

D) Embarras : _____

E) Culpabilité : _____

Total – 10 points